

DEC192084DR04

Décision portant nomination de Mme Hélène JEAN JACQUES aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR9198 intitulée Institut de biologie intégrative de la cellule

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC142119DGDS nommant Monsieur Thierry MEINNEL directeur de l'unité de recherche n° UMR9198, à compter du 01/01/2015 ;

Considérant que Mme Hélène JEAN JACQUES a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS, les 2, 3 et 4 avril et les 13, 14 et 15 mai 2019.

DECIDE :

Article 1 : Mme Hélène JEAN JACQUES, TCE, est nommée aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR9198, à compter du 01/06/2019.

Mme Hélène JEAN JACQUES exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Hélène JEAN JACQUES est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 24/07/2019
Le directeur de l'unité
Thierry MEINNEL

Pour le CNRS,
Visa de la déléguée régionale
Marie-Hélène PAPILLON

Pour l'Université Paris-Sud,
Visa du président
Alain SARFATI

